



FORMATION CONTINUE 2022

VISIOCONFERENCE

DROIT IMMOBILIER

**PANORAMA DE JURISPRUDENCE
EN DROIT DE LA COPROPRIETE**

**Mardi 13 décembre
De 14h00 à 16h30**

Florence JAMMES

Docteur en droit
Professeur à TBS Business School
Membre du GRECCO
Co-auteur du Dalloz Action « La copropriété »

**Laurence
GUEGAN GELINET**

Avocat au Barreau de Paris
Membre du GRECCO

Auteur de nombreux articles en droit de la copropriété publiés dans la Revue des Loyers

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître les dernières jurisprudences en matière de droit de la copropriété des immeubles bâtis relativement au syndic, à l'assemblée générale des copropriétaires, aux travaux, aux charges de copropriété ainsi qu'au lot de copropriété

Pré requis : Être Avocat.

Programme :

- LE SYNDIC DE COPROPRIETE
- L'ASSEMBLEE GENERALE DES COPROPRIETAIRES
- LES CHARGES DE COPROPRIETE
- LE LOT DE COPROPRIETE
- LES PARTIES COMMUNES SPECIALES
- CONTENTIEUX / PROCEDURE
- LE REGLEMENT DE COPROPRIETE
- LES TRAVAUX

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)